

Infos

Fédéralisme

Schwyz persiste à vouloir éliminer le français du programme primaire

blue News

Le canton de Schwyz va de l'avant dans sa volonté de supprimer l'enseignement du français à l'école primaire. Confirmant cette orientation, le Conseil de l'éducation a chargé le Département cantonal compétent de la mettre en oeuvre.

Schwyz s'opposera lors de la consultation au projet du Conseil fédéral de réviser la loi sur les langues afin d'obliger tous les cantons à enseigner une deuxième langue nationale dès le niveau primaire (photo d'illustration). KEYSTONE

Le feu vert du Conseil de l'éducation s'appuie notamment sur une enquête auprès des directions d'écoles, des conseils scolaires et des associations. Il apparaît que près de 75% des personnes interrogées se sont prononcées en faveur de l'enseignement du français à partir du niveau secondaire 1, écrit lundi la Chancellerie cantonale dans un communiqué.

Les années d'enseignement perdues à l'école primaire ne devront pas être compensées par des cours supplémentaires au niveau du secondaire 1. L'enquête montre en effet qu'une majorité des personnes interrogées ne voit aucun inconvénient à cela pour les élèves schwyzois. Et le canton de ne voir aucun problème au fait que les objectifs du programme scolaire 21 ne puissent pas être entièrement atteints.

Schwyz s'opposera en outre lors de la consultation au projet du Conseil fédéral de réviser la loi sur les langues afin d'obliger tous les cantons à enseigner une deuxième langue nationale dès le niveau primaire. Elisabeth Baume-Schneider a en effet réagi après que toujours plus de cantons alémaniques diffèrent ou veuillent différer l'enseignement du français à l'école. Pas seulement en Suisse orientale ou centrale, mais aussi à Berne désormais.

Pas le premier

Le canton de Schwyz connaît en outre des problèmes de pénurie d'enseignants qualifiés. Le Conseil de l'éducation a créé un groupe de travail qui doit présenter des propositions d'ici l'été 2026 pour le recrutement de personnel au niveau secondaire 1.

Dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Zurich et de Saint-Gall, les parlements cantonaux ont décidé cette année de reporter l'enseignement du français au niveau secondaire. Dans d'autres cantons, tels que Thurgovie, Berne ou Glaris, des initiatives sont en cours.

Le concordat HarmoS, valable en Suisse alémanique, prévoit que deux langues non maternelles dont une langue nationale sont enseignées à l'école primaire. Dans les cantons alémaniques non limitrophes de la francophonie, l'anglais est actuellement enseigné dès la 3e et le français dès la 5e année primaire. Dans les cantons limitrophes, c'est l'inverse qui prévaut.